

Séance du 10 mars 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 10 mars 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2014-03-031 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2014-03-032 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Manon Champigny.

2014-03-033 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le procès-verbal du 10 février dernier soit approuvé tel que rédigé.

2014-03-034 Avril, Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités de Mois de la Jonquille c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à une groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « *Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.* »

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de

prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité :

- de décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille »;
- que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2014-03-035

Mandat à Loisirs St-Didace

Considérant que Loisirs St-Didace est déjà mandataire de la municipalité pour l'organisation du loisir municipal, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard et résolu que Loisirs St-Didace soit mandaté pour organiser toute activité nécessaire dans le cadre du programme « Familles au jeu » et à faire toute demande de subvention nécessaire ou utile.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- Suivi du budget
- Plan d'action sur les gaz à effet de serre
- Vente pour non-paiement des taxes

Aucun permis n'a été émis au cours du dernier mois.

2014-03-036

Vente pour non-paiement des taxes

Suite au dépôt par le secrétaire-trésorier des propriétés concernées, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le secrétaire-trésorier fasse parvenir à la MRC, pour fins de vente pour non-paiement des taxes, toute propriété portant des arrérages pour plus d'un an et d'un montant supérieur à 10 \$.

Il est aussi résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acquérir, pour et au nom de la municipalité, toute propriété qui ne trouverait pas d'enchérisseur et ce, pour un montant maximum représentant les taxes et les frais.

2014-03-037

Nomination du conseiller juridique

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT que, dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition datée du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès de nos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu unanimement :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 25 novembre 2013 et ce, pour toute l'année 2014.

2014-03-038

Nomination du procureur à la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et ce, aux conditions mentionnées ci-dessous;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère avantageuse ladite offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC,

- incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d’avis d’infraction, de constats d’infraction et de rapports d’inspection, relatifs au traitement d’une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
 - toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu’en soit le nombre en cours d’année;
 - toutes les démarches relatives à l’assignation des témoins lorsque cela s’avère nécessaire;
 - les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité préalablement à la présentation d’une preuve en Cour municipale;
 - toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;

le tout pour un montant global et forfaitaire de 500.00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

2014-03-039

Comptes

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 171 804.55 \$, soit approuvée et que la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2014-03-040

Levée de l’assemblée

L’assemblée est levée à 21h31 sur motion de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.